

**MAISON FAMILIALE DE LA FORET
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Le Vincin - BP 16 - 56610 ARRADON
Tél 02.97.63.11.75 – Fax : 02.97.46.47.38
Site : <http://mfr-foret.com>
E mail : mfr.arradon@mfr.asso.fr

**TECHNICIEN FORESTIER ou
OUVRIER FORESTIER
QUALIFIE ou CHEF
D'ENTREPRISE DE TRAVAUX
FORESTIERS**



*Cette action de formation s'inscrit dans le cadre du Programme
Bretagne Formation du Conseil Régional
de Bretagne. Son financement, est assuré conjointement par le
Conseil Régional de Bretagne et l'Union Européenne*



Objectif de la formation

Former des professionnels forestiers hautement qualifiés dans les techniques d'installation, de conduites et d'exploitation des peuplements forestiers, pour une meilleure maîtrise des coûts et des techniques dans le cadre d'une gestion durable.

Métier préparé :

- Chef d'entreprise de travaux forestiers ou Conducteur de travaux
- Technicien forestier ou Ouvrier Hautement Qualifié
- Chef d'Equipe en travaux Forestiers
- Responsable de Chantiers forestiers dans une Entreprise forestière
- Entrepreneur de travaux forestiers

Critères Professionnels :

- Capacité à gérer une entreprise de travaux forestiers
- Capacité à gérer les chantiers forestiers
- Capacité à réaliser les travaux forestiers
- Capacité à diriger une équipe, à faire exécuter les tâches

Diplôme visé :

- **Brevet Professionnel option Responsable de Chantiers Forestiers
niveau IV**

Nature et Déroulement de la formation de Septembre à Juin

Formation par Unités Capitalisables (UC) avec individualisation des parcours de formation.
La formation est basée sur le référentiel national du Brevet Professionnel niveau 4.

La formation par UC repose sur :

- 10 UC du référentiel national adapté
- 2 UCARE thématiques sur les spécificités du milieu naturel et forestier breton

Le cycle du BP est organisé sur 29 semaines de formation en Centre (soit 1050 heures) et 10 semaines de stage en Entreprise (soit 350 heures), fractionnées en 4 périodes.

Près de 35 % du temps de formation se réalise sur le terrain. L'effectif global est de 15 places stagiaires, dont 12 en conventions régionales et 3 en conventions entreprises.

Conditions d'obtention du diplôme

Conditions d'accès au Brevet Professionnel :

- Personnes de plus de 18 ans
- Personnes justifiant d'au moins 1 année d'activités professionnelles effectives à la date de la dernière évaluation (soit 1820 heures).
- Avoir validé l'ensemble des UC et UCARE (dans un délai de 5 ans)

Conditions d'entrée en Formation

Préalables à l'admission en formation :

- Entretien avec le Responsable de la Formation – Définition du projet professionnel
- Définition des parcours de formation et des modalités de financement du dossier

Conditions d'admission en formation : (Décret 2003-1160 du 4/12/03)

- Personnes de plus de 18 ans
 - Etre sorti du système scolaire depuis plus d'un an
- et
- soit être titulaire du CAP ou d'un diplôme homologué de même niveau (V)
 - soit avoir suivi le cycle complet du BEPA (niveau V)
 - soit avoir suivi la scolarité complète de classe de seconde (secondaire)

Les personnes sans diplôme et/ou sans formation devront justifier (avant l'entrée en formation) :

- soit de 1 année d'activité professionnelle effective dans le secteur forestier
- soit de 3 années d'activité professionnelle dans les autres secteurs

Niveau d'entrée en formation :

- CAP, BEP, BPA, niveau V et Seconde, BAC toutes options, BTA, tous diplômes de niveau IV, et sans niveau minimum selon l'expérience professionnelle.

Niveau de Sortie de la formation :

- **Niveau IV**

Dispositions pédagogiques

Cette formation est régie par les dispositions du code du travail et les différentes législations en vigueur relatives à la formation continue pour adultes.

La formation comporte 12 Unités Capitalisables (UC) :

- 2 UC Générales communes à tous les Brevets Professionnels
- 8 UC spécifiques à l'option travaux forestiers.

- 2 UCARE à choisir parmi 3 UCARE spécifiques du BP Travaux Forestiers proposé par le Centre et qui prennent en compte les besoins spécifiques régionaux exprimés par la profession.

	Contenu de la formation	Théorique	Pratique	Total
UCG 1	UCG 1: Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information	50	50	100
UCG 2	UCG2: Situer les enjeux sociétaux et environnementaux du milieu forestier	40	40	80
UCP 1	UCP1: Elaborer un projet professionnel UCP1A: Elaborer un projet professionnel lié à une entreprise du secteur des travaux forestiers	50	30	80
UCP 2	UCP 2: Gérer une entreprise de travaux forestiers dans une perspective de durabilité	40	20	60
UCP 3	UCP3: Gérer un chantier de travaux forestier dans le respect du cahier des charges, de la sécurité et de l'environnement	20	60	80
UCP 4	UCP 4: Identifier une station forestière dans le but d'une intervention de travaux forestiers	45	40	85
UCP 5	UCP 5: Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques pour conduire un peuplement forestier	20	60	80
UCP 6	UCP 6: Entretien des matériels et équipements de l'entreprise dans le respect de la sécurité et de l'environnement	20	40	60
UCT 1	UCT 1: Réaliser un chantier de renouvellement, d'entretien et d'amélioration du peuplement dans le respect de la sécurité et de l'environnement	30	70	100
UCT 2	UCT 2: Réaliser un chantier d'exploitation forestière dans le respect de la sécurité et de l'environnement.	25	75	100
UCARE 1*	Être capable d'assurer et de maîtriser la gestion des Travaux d'Entretien de l'Espace rural et des espaces naturels	35	35	70
UCARE 2*	Être capable de maîtriser l'aménagement bocager et la gestion de la forêt linéaire.	35	35	70
UCARE 3*	Etre capable de valoriser les produits forestiers par l'exploitation, le classement, le sciage, le façonnage en vue de la commercialisation	35	35	70
CACES	Formations aux CACES R 372m pour une catégorie	7	30	37
Certiphyto	Certificat pour les applicateurs et distributeurs de produits antiparasitaires à usages agricoles et des produits assimilés	16	8	24
TRE	Technique de recherche d'emploi	5	5	10
Egalité	Egalité entre les femmes et les hommes dans le monde professionnel	5	2	7
Développement durable	Concept du Développement durable et principe de l'écocitoyenneté	7		7
	Nombre Total d'Heures de formation	450	600	1050

*** Chaque stagiaire choisit 2 ucares parmi les 3 ucares proposées**

Modalités d'évaluation :

- Contrôle de l'acquisition des objectifs intermédiaires et terminaux d'intégration
- Epreuves orales et pratiques certificatives pour chaque UC
- Obtention du Diplôme après validation de toutes les UC dans un délai de 5 ans
- Attestation de formation.

Financement :

Cette action de formation s'inscrit dans le cadre du Programme Bretagne Formation du Conseil Régional de Bretagne. Son financement, est assuré par le Conseil Régional de Bretagne.

Rémunérations des stagiaires :

- Soit dans le cadre de l'ARE – dossier AIS du POLE EMPLOI
- Soit dans le cadre d'une rémunération du Conseil Régional de Bretagne
- Soit dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)

PLAN D'ACCES

